

## Règlement communal sur la naturalisation suisse et vaudoise dans la Commune de Forel (Lavaux)

Vu la Loi cantonale sur le droit de cité vaudois (LDCV) du 19 décembre 2017

Vu le règlement d'application de la nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois du 21 mars 2018

## Durée du séjour communal

La Commune de Forel (Lavaux) impose une durée de séjour d'un an sur son territoire, dans l'année précédant la demande.

Adopté par la Municipalité de Forel (Lavaux) dans sa séance du 24 septembre 2018

La Syndique :

Suzanne Audino

Le Secrétaire

Pierre-Alain Borloz

Adopté par le Conseil communal de Forel Lavaux) dans sa séance du 4 avril 2019

Le Président :

La Secrétaire :

Thomas Frey

Anne-Françoise Richard

Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud dans sa séance du

2 4 AVR. 2019

